

A propos du débat sur la suppression de l'armée suisse : quelques réflexions d'éthique sociale

Le dépôt de l'initiative populaire « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de la paix » a provoqué un large débat sur le sens et la nécessité d'une défense nationale militaire. C'est la première fois qu'un tel débat se déroule en Suisse, abstraction faite des discussions qui ont eu lieu au sein du Parti socialiste dans l'entre-deux-guerres. La discussion publique sur cette question est par conséquent difficile, et génère parfois des attitudes craintives ou agressives. C'est pourquoi il nous semble nécessaire que les milieux d'Eglise participent à ce débat en contribuant si possible à le dépassionner et à l'approfondir. Pour ce faire, les Eglises peuvent s'appuyer sur des réflexions éthiques très riches et rappeler une série de déclarations récentes. Il serait en effet incohérent de ne pas tenir compte de ces dernières au moment de prendre une décision concrète.

En 1988, la Commission nationale suisse Justice et Paix a publié sous le titre « Action non-violente dans notre société » une brochure qui contenait de nombreuses suggestions et propositions visant à réduire la violence dans différents domaines ; cette brochure abordait aussi la question de la non-violence dans les relations extérieures de la Suisse. Quant à l'Institut d'éthique sociale de la FEPS, il a publié en 1983 un rapport intitulé « Instaurer la paix, garantir la paix ». S'appuyant sur des discussions théologiques et éthiques ainsi que sur une analyse de la politique suisse de sécurité, ce rapport propose une conception de la paix, formule des recommandations et suggère de prendre des responsabilités concrètes. Les réflexions ci-après relatives à l'initiative « pour une Suisse sans armée » peuvent être considérées comme un développement et une concrétisation des idées contenues dans ces textes, sur la base de nos connaissances actuelles.

Un débat légitime

Notre intervention dans le présent débat indique tout d'abord que nous considérons que les questions soulevées par l'initiative « pour une Suisse sans armée » méritent absolument d'être discutées. Les Eglises ont insisté à différentes reprises sur le fait que chacun doit décider en conscience, personnellement, s'il veut défendre son pays avec les armes ou renoncer à toute violence. De même, les citoyennes et citoyens dans leur ensemble doivent avoir la possibilité de se demander périodiquement si la défense nationale armée répond aux exigences de l'éthique pour leur Etat. Le Synode 72 des catholiques suisses a souligné dans ce sens que notre conception de la défense doit être constamment repensée, « en envisageant aussi les possibilités de résistance civile non-violente » (recommandations du Synode diocésain de Bâle). Le rapport « Instaurer la paix, garantir la paix » demande également qu'on étudie sérieusement des formes de défense non militaires. En 1957 déjà, l'Assemblée des délégués de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse avait rappelé que « la paix ne pourra jamais être garantie par la menace ou par la peur, mais

uniquement par le droit et la solidarité ». L'initiative « pour une Suisse sans armée » peut être considérée comme une occasion de discuter publiquement de l'institution armée ainsi que des alternatives possibles.

C'est pourquoi nous tenons à nous distancer nettement de tous ceux qui considèrent le seul fait de discuter de l'initiative comme malsain parce qu'ils redoutent que ce débat ait des effets négatifs sur notre volonté de défense et sur la façon dont celle-ci est ressentie à l'étranger. Nous considérons au contraire qu'il est juste que la défense nationale militaire et sa conception générale fassent l'objet d'une discussion approfondie de temps à autre. Sinon nous courons le risque que la défense nationale militaire puisse être maintenue en Suisse même si elle était devenue inutile ou s'avérait irresponsable. La discussion publique de questions fondamentales comme celle de la défense nationale constitue également un signe que la formation de l'opinion s'opère de façon démocratique dans notre pays.

Pour un débat loyal et non discriminatoire

Si l'on veut parvenir à un débat en profondeur sur la nécessité de l'armée, il faut que tous les participants à la discussion fassent preuve de loyauté et de tolérance. On doit essayer de convaincre ses interlocuteurs avec des arguments objectifs et s'efforcer de ne pas les suspecter de motivations malhonnêtes, voire de les discriminer à cause de leur attitude envers l'armée. Cela signifie par exemple qu'on n'a pas le droit de dénier purement et simplement tout patriotisme aux partisan(e)s de l'initiative. Inversement, il est tout aussi faux de taxer automatiquement les adversaires de l'initiative de militaristes. De tels jugements doivent absolument être bannis du débat, pour éviter que le fossé entre partisans et adversaires de l'armée ne s'agrandisse. Ce n'est qu'à cette condition que la discussion ouvrira la voie à un dialogue politique plus profond sur les buts et les moyens de la politique de sécurité et de la politique de paix en Suisse.

Nous proposons dans ce texte quelques réflexions éthiques que nous jugeons importantes dans le cadre du débat sur la politique de sécurité de notre pays. Nous souhaitons cependant préciser d'emblée qu'à notre avis le vote sur l'initiative pour la suppression de l'armée n'est pas une question qui touche un article de foi. Il ne s'agit pas d'une sorte de confession religieuse pour ou contre l'armée ; un(e) chrétien(ne) peut donc en toute bonne conscience voter pour ou contre l'initiative. Si la question posée n'exige pas une réponse en forme de confession de foi, elle requiert en revanche un examen objectif et attentif des raisons qui plaident pour ou contre le maintien de la défense nationale armée. Ce faisant, on veillera à repérer et à désigner ouvertement les intérêts (économiques et autres) qui jouent aussi un rôle dans le débat. C'est à cette condition seulement que ces intérêts – par exemple celui que l'armée représente pour de nombreuses entreprises (employeurs et employés) en tant que cliente – pourront

être évalués à leur juste valeur et mis en relation avec les autres aspects du problème. Il serait effectivement faux de vouloir maintenir une armée uniquement pour des raisons économiques.

La nécessité de venir à bout de la guerre

Pendant des siècles, voire des millénaires, on a recouru à la guerre pour imposer des objectifs politiques, économiques et sociaux, pour soumettre d'autres êtres humains et d'autres peuples à sa propre volonté politique ou pour défendre ses intérêts. Le nombre des morts et des destructions qui en résultaient a augmenté à mesure qu'on pouvait recourir à des armes plus efficaces. A l'époque moderne les guerres ont entraîné la mort de millions d'êtres humains et la destruction de villes et de régions entières. Avec les armes de destruction massive, il est maintenant possible de détruire l'humanité entière par une seule guerre. C'est pourquoi l'Assemblée constitutive du Conseil œcuménique des Eglises, immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, affirmait : « La guerre est contraire à la volonté de Dieu. » La paix mondiale est devenue une condition de survie de l'humanité (C.F. von Weizsäcker). Au vu des conséquences irréversibles d'une nouvelle guerre, les Etats sont « condamnés » à la paix, si l'humanité veut survivre.

Cela est valable en particulier pour les Etats d'Europe centrale. Si une guerre éclatait dans cette région, des puissances atomiques y seraient très vraisemblablement impliquées ; il y aurait alors risque de conflit nucléaire. C'est d'ailleurs aussi l'opinion de l'actuel commandant en chef des forces de l'OTAN en Europe centrale : il déclarait en 1988 que tout conflit militaire dans la région placée sous son commandement aurait dès le premier jour le caractère d'une troisième guerre mondiale, et que les armes nucléaires constituent aujourd'hui encore un élément de toute stratégie d'intimidation auquel on ne peut pas renoncer (NZZ du 3.8.1988). On voit ainsi que la déclaration de C.F. von Weizsäcker affirmant que le temps est venu « où l'institution politique de la guerre doit être vaincue », est tout particulièrement valable pour l'Europe centrale.

Si on lutte pour la suppression de la guerre en tant qu'institution, il est raisonnable de ne pas le faire seulement à cause des conséquences qu'une guerre pourrait avoir, mais aussi à cause des proportions énormes que les préparatifs de guerre ont atteintes. Si l'on songe aux nombreux problèmes que l'humanité n'a pas résolus (pénurie de ressources, endettement du tiers monde, effet de serre, etc.), il est irresponsable et déraisonnable de dépenser dans le monde plus de mille milliards de francs par an pour du matériel d'armement. Ces ressources devraient être consacrées d'urgence à résoudre les grands problèmes de l'humanité, à lutter contre la pauvreté et la faim, à garantir l'approvisionnement en énergie, à préserver les bases vitales naturelles, à améliorer la formation et les possibilités de soins médicaux, etc.

La guerre – un moyen impropre à résoudre les conflits

Si l'on songe aux conséquences qu'une guerre pourrait avoir et aux dépenses consenties en temps de paix relative pour maintenir l'aptitude des armées à la guerre aujourd'hui, on peut affirmer qu'un conflit armé ne peut être un moyen rationnel de faire triompher des objectifs politiques – ceci encore moins qu'autrefois. Force est en outre de constater que ces dernières années les guerres n'ont souvent débouché sur aucune décision, mais seulement sur une situation sans perdant ni vainqueur, comme par exemple dans la guerre du Golfe. Pourtant un fait demeure : il y a

toujours des guerres, et on ne peut pas exclure totalement l'éventualité d'une guerre en Europe non plus. Ceci signifie que si les guerres ne forment plus aujourd'hui un moyen raisonnable de faire triompher des intérêts politiques, elles sont encore une réalité (ou, en ce qui concerne l'Europe, une possibilité qu'on ne peut pas exclure).

Dans ces conditions, il est urgent de lancer un appel général à renoncer à considérer la guerre comme un moyen de résoudre les conflits. Cet appel s'adresse en premier lieu aux agresseurs potentiels. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas valable pour l'Etat attaqué, ni que la défense militaire soit justifiée en tout temps et par tous les moyens. Au contraire, il y a aussi des limites éthiques à la défense militaire. Une guerre défensive – ainsi que nous le montrons au paragraphe suivant – ne peut pas être légitimée uniquement par l'argument selon lequel on a « seulement » voulu se défendre.

La légitime défense et ses limites d'un point de vue éthique

Eu égard aux effets incommensurables des armes modernes, les Eglises – tant catholique que protestantes – se sont distancées de la théorie traditionnelle de la « guerre juste » qui permettait une légitimation éthique des faits de guerre accomplis dans le but de restaurer la justice et la paix (théorie qui visait à vrai dire à poser des exigences élevées quant à la manière de conduire les guerres). Le 2^e Concile du Vatican reconnaît un « droit de légitime défense » (Constitution pastorale *Gaudium et Spes* N° 79), mais fixe des limites à ce droit : l'Etat qui se défend ne doit pas recourir à des armes de destruction massive (N° 80). Le document intitulé « Le Saint-Siège et le désarmement », émanant de la Commission pontificale *Justitia et Pax* et paru en 1977, fixe en outre une limite générale : « Lorsqu'il n'y a plus proportion entre le dommage causé et les valeurs qu'on cherche à sauvegarder, mieux vaut subir l'injustice que de se défendre (militairement). Car le droit et le devoir d'une résistance active, quoique sans violence, à l'injuste oppression, demeurent, et cela, au nom des droits de l'homme et de sa dignité ». De son côté, la Conférence mondiale d'Eglise et Société du Conseil œcuménique des Eglises affirmait en 1966 que la guerre atomique dépasse tout ce qu'on peut imaginer et qu'elle ne peut jamais instaurer la justice. « Nous déclarons maintenant à tous les gouvernements et à tous les peuples que la guerre atomique est contre la volonté de Dieu. » Une telle guerre – nous citons la 6^e Assemblée du Conseil œcuménique, en 1983 – n'est justifiée ou justifiable en aucune circonstance, dans aucune région, par aucun système social. »

Si l'on considère les scénarios de guerre possibles en Europe centrale, la problématique exposée ci-dessus doit être aussi envisagée pour la Suisse avec une grande urgence. Car ces scénarios incluent l'engagement vraisemblable de moyens de destructions massifs, et en tout cas la confrontation d'armées dotées de moyens techniques hautement développés et d'une puissance de feu considérable. En cas de confrontation militaire en Europe, la Suisse devra donc se demander si les dommages qui risqueraient de résulter d'une guerre défensive ne sont pas disproportionnés en regard des valeurs qu'on veut défendre (liberté, démocratie, qualité de vie, culture). Car on ne saurait certainement pas justifier sur le plan éthique le fait de prendre le risque, en s'engageant dans une guerre défensive, qu'une grande partie de la population soit anéantie – par exemple si l'Etat agresseur menace de recourir à des armes de destruction massive. Dans ce cas, le moment nous semblerait venu où la survie de la communauté politique suisse devrait être sacrifiée – au moins momentanément – à la survie des personnes qui habitent ce pays. Car sans la vie, la

liberté n'a plus de sens ; alors que tant qu'un peuple survit, il peut espérer recouvrer un jour la liberté.

Le danger d'une destruction importante ou complète de la Suisse au cours d'une guerre européenne ne serait d'ailleurs pas supprimé si notre pays renonçait à se défendre par les armes. Notre territoire pourrait par exemple être occupé, ou détruit, ou contaminé par des armes de destruction massive utilisées par une des parties belligérantes, et cela à un point tel que l'autre partie ne puisse plus en prendre possession (pour se créer des avantages stratégiques).

Avec ou sans défense nationale militaire, le danger existe enfin que la Suisse, dans le cas d'une guerre nucléaire, subisse de grandes pertes en vies humaines et des destructions considérables sans même qu'aucune bombe atomique ne touche directement notre pays.

Les experts divergent sur la réponse à donner à la question suivante : le risque de destruction de notre pays et de pertes en vie humaines est-il plus grand si notre pays se défend militairement ou s'il renonce à toute défense armée ? Or c'est là certainement une des questions centrales dans le débat sur la suppression de l'armée. S'il devait s'avérer que le risque est égal dans les deux cas, la question se pose alors de savoir si les dépenses consenties actuellement pour la défense militaire du territoire se justifient encore. Vu les conséquences que pourrait avoir un conflit armé, on ne peut plaider avec conviction en faveur de l'armée que si on pense qu'elle n'aura jamais besoin d'être utilisée. On ne peut en effet imaginer que le seul fait de disposer d'une armée suffise à garantir la sécurité de notre pays et de ses habitants en cas de guerre.

On peut admettre toutefois que dans le cas d'une guerre « conventionnelle » en Europe centrale – éventualité qui ne peut pas être totalement exclue – l'armée suisse déploierait un certain effet dissuasif. Cela a été le cas à plusieurs reprises dans le passé, même s'il faut relever immédiatement que l'armée n'a certainement pas été la seule raison pour laquelle la Suisse n'a pas été attaquée lors des deux guerres mondiales. Dans l'intérêt de la sécurité commune de tous les Etats, il est donc important, aujourd'hui encore, que l'armée suisse ne soit ressentie par aucun pays comme une menace directe, et qu'elle s'efforce en conséquence d'avoir une stratégie qui soit réellement et purement défensive.

Un besoin de sécurité légitime

Pour l'individu comme pour la communauté nationale, la sécurité constitue un besoin absolument légitime, même un droit. Dans les conditions actuelles, ce besoin peut de moins en moins être satisfait par des moyens militaires. Cela est vrai en cas de guerre, mais encore bien plus pour d'autres menaces non militaires, par exemple les dommages résultant de catastrophes écologiques en Suisse et dans d'autres pays. La catastrophe de Tchernobyl en constitue un exemple évident. Pour pouvoir offrir un minimum de sécurité contre de telles menaces, il faut disposer d'autres moyens.

Il faut dire en outre très clairement qu'avec ou sans armée, la sécurité absolue n'existe pas et ne peut pas exister. Et il serait faux que l'Etat ou ses représentant(e)s cherchent à donner cette impression au travers des modèles de défense qu'ils élaborent. Le monde actuel comporte de nombreuses menaces potentielles ; de ce fait, il est tout simplement impossible à un Etat de garantir à ses habitants une sécurité absolue.

Enfin, la sécurité ne doit si possible pas être réalisée contre, mais en collaboration avec d'autres Etats. C'est la raison pour laquelle des plans de sécurité conçus en commun par plusieurs Etats

partenaires ont été mis au point ces dernières années. Ces plans font apparaître clairement que le premier but de la politique de sécurité ne doit pas être la seule sécurité nationale, mais la sécurité commune de tous les Etats. Cela est vrai aussi pour la Suisse dont la sécurité – vu sa situation au cœur de l'Europe – est inséparablement liée à la sécurité générale de tous les peuples européens. C'est en augmentant la sécurité commune des Etats européens que la Suisse contribuera le mieux à sa propre sécurité.

Nécessité d'une politique visant à diminuer les risques potentiels...

Au lieu de se borner à édifier des digues pour se protéger contre des dangers toujours nouveaux et toujours plus grands, la Suisse devrait s'efforcer activement de réduire les dangers existants et de désamorcer les conflits, cela notamment en collaboration avec d'autres Etats neutres et non liés aux « blocs ». Il nous semble discerner là la voie la plus efficace – une voie encore trop peu suivie à l'heure actuelle – pour accroître réellement la sécurité mondiale. Cela signifie concrètement : travailler au dépassement du conflit Nord-Sud, collaborer à l'élaboration de traités pour le contrôle et la limitation de l'armement, encourager un désarmement et une reconversion de l'armement en Europe centrale selon les principes d'une défense réellement défensive (ce qui constituerait un pas en direction d'un désarmement plus poussé), travailler à la création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale (ou plus généralement d'une zone sans armes offensives), offrir ses bons offices aussi lors de conflits en dehors de l'Europe, etc.

La nécessité de limiter et de combattre des dangers non militaires devient également toujours plus urgente ; nous pensons en premier lieu à la prévention de grandes catastrophes techniques et à l'amélioration de la protection de l'environnement à l'échelle internationale. Le réchauffement de l'atmosphère terrestre (« effet de serre »), avec les conséquences catastrophiques qu'il risque d'entraîner, exige par exemple des contre-mesures auxquelles la Suisse se doit de participer.

Les conflits potentiels à l'intérieur du pays – par exemple les problèmes de minorités, les conflits linguistiques, les conflits entre partenaires sociaux, etc. – ne doivent pas non plus être perdus de vue. Leur réduction requiert un engagement permanent et une politique vigilante, s'efforçant de résoudre les problèmes à la racine. De tels conflits ne peuvent pas être résolus par l'intervention de l'armée à l'intérieur du pays, comme cela est prévu aujourd'hui encore.

... et à favoriser la paix à tous les niveaux

La politique esquissée ci-dessus, qui vise à désamorcer les tensions et les dangers, ne porte finalement de fruits durables que si elle est accompagnée et complétée par une politique visant à promouvoir la paix au niveau international comme au niveau national. L'engagement pour la justice est un des éléments importants d'une telle politique. Car sans justice politique et sociale, sans respect ni soutien des droits de l'homme, il peut exister tout au plus une paix apparente – une paix qui porte en elle les germes de nouveaux conflits violents.

Ce lien étroit entre la justice et la paix (la paix étant une « œuvre de la justice ») implique que les efforts en faveur de la paix consistent en premier lieu en un engagement pour plus de justice politique et sociale dans notre propre pays et dans les relations internationales. Ce but ne pourra être atteint qu'au prix d'efforts accrus en

matière de politique sociale, de politique de développement et de politique des droits de l'homme.

Certes, il est tout à fait admis en théorie qu'une politique sociale, une politique de développement et une politique des droits de l'homme plus actives ont un effet favorable sur la paix. Le Conseil fédéral, dans son message relatif à la Loi sur l'aide au développement (1973), considérait déjà la collaboration internationale au développement comme une « contribution à une paix universelle », et il l'a redit en 1988 dans son rapport sur la politique de paix et de sécurité de la Suisse. Mais dans la pratique on en tire trop peu les conséquences. Sinon la Suisse devrait augmenter considérablement ses efforts dans le domaine de la politique de développement et des droits de l'homme, notamment, et faire mieux coïncider d'autres domaines politiques avec les objectifs de celle-ci. En bref, une politique qui favoriserait la paix pourrait signifier ceci pour la Suisse : augmenter les dépenses pour la coopération au développement, orienter davantage les efforts de développement vers les besoins des pauvres, bloquer la fuite des capitaux hors des pays en voie de développement, s'engager en faveur d'un ordre économique et monétaire international plus juste, adhérer aux pactes de l'ONU sur les droits de l'homme et à d'autres traités internationaux concernant les droits de l'homme, modifier la politique suisse envers les étrangers et les réfugiés, lutter contre les violations des droits de l'homme dans d'autres pays, etc.

Poser de nouvelles priorités

Une politique visant à la fois à réduire les risques potentiels et à promouvoir la paix – telle que nous l'avons exposée aux deux paragraphes précédents – pourrait, si elle était couronnée de succès, éliminer les causes mêmes des conflits et rendre l'armée

inutile. Quant au moment où cette situation est réalisée, c'est une question à laquelle on peut valablement donner des réponses différentes. Les membres des deux commissions signataires de ce texte ne sont pas unanimes sur ce point. Les uns estiment que l'armée devrait être supprimée dès maintenant ou dans un avenir proche – soit sur la base de leur évaluation de la situation, soit pour poser un signe du Royaume de Dieu. Pour d'autres, ce n'est pas encore possible, et ça ne le sera que lorsque les conflits potentiels auront été largement réduits ou que la conviction qu'il n'est plus possible de faire la guerre aujourd'hui se sera imposée. D'autres encore posent moins la question de la suppression de l'armée que celle du type de notre défense. Mais tous partagent la certitude que l'espérance d'un monde sans armées fait partie de la foi dans la venue du Royaume de Dieu, qui a commencé en Jésus-Christ.

La différence des opinions est le reflet de la complexité de la problématique. Comme pour toute votation, l'initiative réduit cette complexité en formulant une question à laquelle on doit répondre par « oui » ou par « non » ; il s'ensuit qu'on perd de vue ce que les deux commissions considèrent comme l'essentiel : à savoir poser de nouvelles priorités et donner sans retard plus de place qu'actuellement à une politique active et globale en faveur de la paix. Il est évident que pour réaliser une telle politique – par exemple pour renforcer la coopération au développement et l'encouragement de la recherche sur la paix – il faudrait libérer les moyens financiers nécessaires.

En fin de compte, tous ces efforts en vue de promouvoir la paix ne permettront pas à la Suisse d'empêcher la guerre ; mais notre pays pourra renforcer la conscience que la guerre n'est pas inéluctable, et qu'on doit tout faire pour l'empêcher ; dans ce but, il peut renoncer délibérément à tout ce qui augmente le risque de guerre et ainsi servir la cause de la paix.

Berne et Lausanne, mai 1989

Les deux commissions publient ces réflexions en leur propre nom, après avoir longuement discuté ensemble et avec les autorités des Eglises. Elles ne considèrent pas ce texte comme leur dernier mot dans ce débat, ni comme une consigne de vote ; elles souhaitent simplement qu'il fournisse quelques points de repère à ceux qui se confronteront aux questions soulevées par l'initiative « pour une Suisse sans armée ».